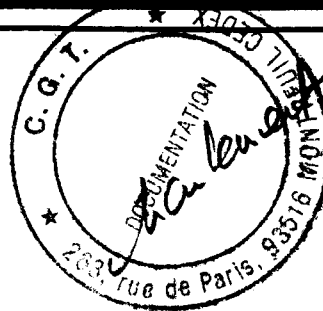


**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



2 JANVIER 1988

**COURRIER CONFEDERAL**

## SECTEUR LIBERTES

- \* L'élection des Présidences dans les Conseils :  
pour confirmer la place de la C.G.T. P. 2 - 3
- \* Poursuite contre les employeurs n'ayant pas inscrit  
leurs salariés P. 3

## COMITES D'ENTREPRISE / RCE

- \* Vacances, loisirs des salariés : spéculation commer-  
ciale ou action syndicale ? P. 4 - 5

## CADRE DE VIE

- \* 1 % Logement, c'est l'affaire de la C.G.T. Non au  
mauvais coup ! P. 6 - 7

## POLITIQUE ET VACTIONS REVENDICATIVES

- \* "Négociations" dans le textile, habillement, cuirs P. 8 - 9 - 10

## SECTEUR ORGANISATION

- \* Appel aux U.D. - U.L. : plus de 600 000 salariés appelés  
à voter P. 11 - 12

## SECTEUR RETRAITE

- \* RETRAITE - PRE-RETRAITES - PREVOYANCE P. 13

## SECTEUR LIBERTES

- \* Questionnaire élections prud'homales P. 14

## ANTOINETTE

- \* Antoinette dans la bataille pour le SMIC à 6.000 F. P. 15 A

## SÉCTEUR PROPAGANDE

- \* Stage "sup" propagande P. 16 - 17

## PRUDIS

- \* Stage de droit du travail P. 18

## EMERGENCES

- \* Programme formation P. 19



**L'élection des Presidences dans les CONSEILS :  
POUR CONFIRMER LA PLACE DE LA C.G.T.**

La mise en place des Conseils de Prud'hommes avec les nouveaux élus va avoir lieu au cours de la PREMIERE QUINZAINE DE JANVIER.

C'est au cours de cette période que sont convoquées les ASSEMBLEES GENERALES qui vont élire Présidents et Vice-Présidents des Sections et des Conseils.

Dans la foulée de l'élection du 9 DECEMBRE, ces désignations revêtent une importance particulière, à deux égards :

- pour confirmer le vote C.G.T. et lui donner toute sa portée et sa signification,
- pour l'avenir immédiat d'une Prud'homie au service des travailleurs face aux coups de boutoirs portés au Code du Travail et contre l'efficacité d'une institution chargée de préserver les droits des salariés.

Les résultats du vote du 9 DECEMBRE, qui ont confirmé la C.G.T. comme première organisation syndicale, avec 2.840 ELUS, permettent d'aborder ces élections avec confiance, si par ailleurs les U.D., aux côtés des élus C.G.T., leur accordent toute l'attention qu'elles exigent dans la préparation, le choix des candidats C.G.T., et le déroulement.

Les élections aux Présidences Prud'homales doivent se préparer avec un caractère offensif, dans la clarté, en imposant le respect des règles démocratiques.

Hier, tout a été mis en oeuvre pour faire reculer la C.G.T. et pour mettre des obstacles nombreux au vote des travailleurs.

2 Millions d'entre eux ont voté pour la C.G.T.; leurs votes ne peuvent être bafoués, ni dénaturés.

Nous avons dénoncé la magouille et les anomalies organisées qui ont aussi fortement pesé sur la participation; seule la C.G.T. a, jusqu'au dernier jour, mené sur le terrain la bataille pour que la démocratie électorale s'impose et que salariés et chômeurs ne soient pas privés de leur droit de vote.

../..

Nous pouvons parler haut et fort à ce titre, comme au titre du bilan de l'activité menée par les élus C.G.T. depuis 1982.

LE RESPECT DU SCRUTIN ET DES REGLES DEMOCRATIQUES impose, non seulement que lorsque la C.G.T. a la majorité des sièges dans les sections et dans les conseils, mais aussi lorsqu'elle est l'organisation qui VIENT EN TETE, elle ait les Présidences (ou vice-présidences selon la règle d'alternance en vigueur dans chaque cas).

La proportionnelle régit l'élection des conseillers, mais aussi celle des présidences et le nombre de sièges réservés à chaque organisation dans la composition du Bureau de Référé.

P A S U N E V O I X C.G.T. NE DOIT MANQUER LORS DES VOTES DES ASSEMBLEES GENERALES.

Tout cela se prépare et s'organise : c'est une tâche de première importance, de la responsabilité des U.D. Une bonne façon de bien mettre sur les rails la coordination indispensable entre les conseillers C.G.T. et les U.D.

COMBATTRE LES MANOEUVRES ET LES MAGOUILLES,  
L E S D E N O N C E R P U B L I Q U E M E N T  
EN INFORMER LES TRAVAILLEURS,

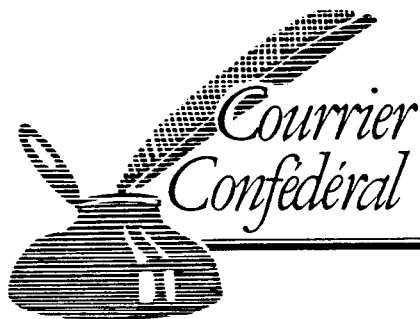
C'est notre manière d'imposer le respect de la Démocratie.

## POURSUITES CONTRE LES EMPLOYEURS N'AYANT PAS INSCRIT LEURS SALARIES

C'est par erreur que nous avons omis de citer les dispositions du Code du Travail qui sanctionnent les infractions commises par un employeur aux obligations de l'article L 513-3.

La sanction est une contravention qui peut être prononcée autant de fois que de salariés concernés et d'irrégularités commises, et cela, par le tribunal de Police (Art. R 531-1 et R 531-2).

La prescription est d'un an.



# COMITÉS D'ENTREPRISE / QCE

## VACANCES, LOISIRS DES SALARIÉS :

### SPÉCULATION COMMERCIALE

OU

### ACTION SYNDICALE ?

Chacun connaît les difficultés qu'a rencontré TOURISME ET TRAVAIL et les mesures prises par la C.G.T. et des Fédérations, en créant l'ANCAV, pour assurer la poursuite de l'activité vacances, loisirs des C.E. en coordonnant leurs activités en ce domaine (voir C.C.N. - novembre 1986 - Peuple n° 1229/30 du 4.12.86.

Un certain nombre d'associations départementales ou locales se sont recréées, le plus souvent avec l'aide de nos unions départementales C.G.T., pour assurer à la fois des activités de loisirs de proximités, week-end et la diffusion des "produits" ANCAV/TOURISTRA.

C'est à ce prix que nous avons sauvé l'essentiel, c'est-à-dire le patrimoine des C.E., la continuité des vacances en France et à l'étranger pour répondre, certes de façon limitée, aux besoins des salariés.

Le Conseil d'Administration de l'ANCAV composé de : C.E. en majorité, des membres fondateurs (la C.G.T., les Fédérations de la Chimie, des Métaux, des Cheminots, des Transports, de l'Energie) et des associations, vient d'adopter un document important, que chaque organisation (U.D., Fédérations, va recevoir). Il reprend et développe nos orientations en matière de tourisme social et propose une charte revendicative qui devrait trouver toute sa place dans nos luttes.

Il est bien de la responsabilité des organisations syndicales de prendre en compte cette vaste question des loisirs et des vacances des travailleurs, qui pose à la fois le problème des moyens (salaires, emplois) et des lieux d'accueil (patrimoine). La situation que nous avons traversé ces deux ans nous permet aujourd'hui de dire que nous passons de la période de sauvetage, à celle de la reconquête, elle a suscité beaucoup d'appétits. Il y a eu floraison d'associations en tout genre pour essayer de "récupérer le marché" T.T., ou bien de la part de sociétés commerciales, telle JET TOUR qui démarché directement les C.E.

.../

Nous voulons attirer l'attention de toutes nos organisations sur le fait que personne hormis l'ANCAV/TOURISTRA et les associations adhérentes ne peuvent se recommander de la C.G.T. Plusieurs unions départementales nous ont signalé le démarchage du club des vacances modernes directement auprès des C.E. par l'intermédiaire de militants connus ce qui créé la confusion.

Les origines de cette association se trouvent en Meurthe et Moselle pour, dans un premier temps, des vacances en Roumanie exclusivement. Il se trouve qu'aujourd'hui elle a élargi son champ d'activité et se présente en concurrence directe avec notre propre outil. Nous demandons aux camarades de ne pas encourager cette tentative.

Plus généralement,

nous devons indiquer à nos organisations que dans le moment où l'ANCAV/TOURISTRA supporte tout le poids de cette période difficile de défense des acquis en vue de la reconquête, des agences construites par "d'anciens de T.T." démarchent les C.E. pour placer des voyages (F.A.L, LE PELICAN, TEMPO ...). Sans parler des grands TOUROPERATOR liés au capital financier. Est-il besoin de souligner que cette activité s'exerce principalement au détriment de notre pôle de tourisme social et de l'effort accompli pour le développer avec les C.E. A titre d'exemple, plus de 20 millions de F. (2 milliards de centimes) ont d'ores-et-déjà été reversés aux C.E. et leur association de villages au titre des excédents de gestion et de la récupération des sommes perdues notamment dans le cadre des PAT 86 de TOURISME et TRAVAIL.

Seule la démarche suivie par la C.G.T. a permis aux C.E. de récupérer tout ou partie de leurs créances tout en assurant la continuité des activités et ce n'est pas rien ni sur le plan économique ni sur le plan politique. Lors du C.C.N. de 1986, un appel a été lancé pour que toutes les organisations de la C.G.T. assurent le développement de l'ANCAV dans sa double démarche : vis-à-vis des C.E. et vis-à-vis du nouveau mouvement associatif.

\*\*\*\*\*

|| 1 % LOGEMENT  
|| C'EST L'AFFAIRE DE LA C.G.T.  
|| NON AU MAUVAIS COUP !

Le 1% Logement, déjà réduit à 0,77 %, va être à nouveau réduit à 0,72 %.  
Un cadeau supplémentaire est fait au patronat au travers de cette nouvelle amputation. Sans doute ne sera-t-elle pas définitive puisque désormais chaque année la loi de finances pourra remettre en cause le taux de contribution des entreprises.

Ce qui est fait vise à consolider la place du C.N.P.F. en lui confiant par exemple d'emblée la présidence de l'Agence Nationale, prévue par le projet de loi et gérée par 4 collèges : C.N.P.F., Syndicats, Etat, C.I.L. Il n'est pas acceptable d'entendre parler du renforcement du rôle des partenaires sociaux tout en confortant le Patronat dans ses pouvoirs.

Enfin, l'élargissement de l'ancien 0,10 % consacré aux immigrés, à l'ensemble des cas sociaux, met en cause les responsabilités énormes du patronat en ce domaine et l'absence de réelle solidarité nationale.

==>> L'ATTAQUE PORTEE AU SALAIRE DIFFERE (Le 1%)  
ET AU LOGEMENT SOCIAL :

De par sa masse (14 Milliards de collecte et de remboursement des prêts antérieurs) et son ancienneté, ce financement, généré par les salariés des entreprises assujetties (entreprises de plus de 50 salariés : à l'exclusion du secteur agricole et public) est très sollicité. Aucun organisme H.L.M., Office en particulier, ne peut construire ou réhabiliter sans cette ressource exceptionnelle.

Dans une période où le Gouvernement se désengage financièrement de l'aide à la pierre et où il se trouve en même temps contraint de gérer des aides personnelles devenues énormes avec la généralisation du conventionnement, le mauvais coup intervenu à l'Assemblée Nationale le 18 décembre s'ajoute aux pertes de pouvoir d'achat et aux méfaits de la loi Barre de 1977 sur le financement du logement et de la loi Méhaignerie de décembre 1987.

Nous devons aussi comprendre cet "allègement des charges" dans le cadre de l'acte unique et de "l'horizon 1992". Tout est fait pour harmoniser par le bas, et sur le dos des salariés, les "charges" des entreprises européennes.

/...

## C E Q U E V E U T L A C . G . T .

La C.G.T., durant ces derniers mois, a fait régulièrement connaître ses positions sur le 1% logement, qui doit redevenir réellement le 1 % et être élargi à toutes les entreprises.

La réforme nécessaire de ce financement complémentaire passe par le développement de cette ressource générée par les salariés, par la réelle démocratisation des collecteurs (C.I.L.), par le droit de décision des Comités d'Entreprise.

Le 1% doit être enfin placé sous le contrôle réel des salariés. Les organismes collecteurs et l'U.N.I.L. (organisme qui fédère les C.I.L. et C.C.I.) doivent être gérés majoritairement par les organisations syndicales, à la proportionnelle, sur la base des résultats prud'homiaux.

oOo

La C.G.T. et son secteur confédéral Cadre de Vie attirent l'attention des organisations et de tous les Comités d'Entreprise sur la menace grave qui pèse dès à présent sur ce qui reste encore du 0,77 %. Il faut faire connaître à la fois ces menaces et lutter sur ces questions.

La C.G.T. a voté contre cette amputation nouvelle alors que F.O. et la C.G.C. ont soutenu le C.N.P.F. en votant pour. Il faut aussi le faire savoir.

Par ailleurs, il faut connaître, à l'entreprise, mais aussi à l'extérieur, notre action constructive pour le maintien et le développement de cette contribution originale. Nous serons ainsi à la hauteur de la confiance que vient de nous témoigner le salariat au travers des élections prud'homales. Pendant que d'autres se couchent, la C.G.T., fermement, loyalement, défendra aussi les salariés employés des C.I.L. et de l'UNIL, très légitimement inquiets sur leur avenir professionnel.

Enfin, au travers de notre lutte pour le développement du 1 % logement, c'est notre volonté de répondre aux énormes besoins en matière de logement neuf et de réhabilitation qui est en jeu.

Il faut une riposte massive de nos C.E. et des sections syndicales.

Nous proposons aux organisations de lettres et télégrammes de protestation au Ministère du Logement, afin d'exiger le retour au 1% Logement, la démocratisation réelle des collecteurs et de l'UNIL, le droit de décision des C.E. et équivalents.

A envoyer au MINISTERE DU LOGEMENT : 246, Bd St Germain 75700 PARIS

C.E. de .....	EXIGEONS LE RETOUR AU 1% LOGEMENT
Section Syndicale .....	- SON EXTENSION À TOUTES LES ENTREPRISES,
Syndicat de .....	- LA DÉMOCRATISATION RÉELLE DES CIL ET DE L'UNIL,
	- LE DROIT DE DÉCISION DES C.E. POUR LE 1%.

Faire une photocopie pour le Secteur Cadre de Vie).





B) Un Premier Succès :

Une telle mobilisation ne pouvait pas rester sans résultats.

Le Patronat du Textile avait tout organisé afin que le 1er Décembre soit la dernière réunion sur ses projets de flexibilité.

Rien ne s'est passé comme il l'avait prévu.

La C.G.T., forte de la mobilisation organisée sur les revendications, a tenu le devant de la scène et a créé l'évènement. Elle a ainsi contraint les autres organisations syndicales :

- 1) à ne pas signer,
- 2) à exiger que la prochaine réunion mette à l'ordre du jour les revendications salariales.

EN EFFET : toutes les organisations syndicales sont parties en claquant la porte et en réclamant avec force que les prochaines discussions soient transformées en une négociation nationale sur les SALAIRES.

Le Patronat a été ainsi obligé de reporter "à plus tard" les rencontres.

L'ACTION SE POURSUIT

Ce succès en appelle d'autres.

La Fédération appelle les organisations syndicales C.G.T. dans les entreprises, les départements, à déposer les revendications et à exiger de véritables négociations sur :

- 6.100 Francs au point 100,
- l'augmentation des salaires,
- la généralisation du 13ème mois.

La Fédération ne relâchera en rien sa pression, car c'est dans les entreprises en premier lieu que tout se joue.

Chaque acquis, chaque succès, chaque recul patronal sur ses objectifs et sa stratégie d'intégration, sont autant de difficultés que rencontrera au niveau des branches, le Patronat.

Forts du premier succès remporté, forts des résultats aux élections Prud'hommales, forts des reculs imposés au Gouvernement, entre autres : Statut RENAULT, Banque de France, Sécurité Sociale ... nous avons toutes les raisons d'accentuer la pression,

pour GAGNER.

Montreuil, le 21/12/87

**APPEL AUX U.D. - aux U.L.**

## **PLUS DE 600 000 SALARIES APPELES A VOTER**

- \* les 8, 9 et 10 mars 1988 à l'Assistance Publique de Paris.
- \* le 22 mars, dans les établissements hospitaliers et à caractère social public, relevant du Titre III du Statut de la Fonction Publique, et ce, à l'occasion des élections aux commissions paritaires locales et départementales.

Après le succès remarquable de la C.G.T. aux Prud'homales, nous avons la possibilité de récidiver le 22 mars (jour anniversaire du rassemblement de masse pour la Sécu) lors du vote des hospitaliers aux Commissions Administratives Paritaires.

Gagner l'enjeu de ce vote nécessite l'engagement de la Fédération, des U.S.D., des U.D., des U.L.

Lors des précédentes élections :

- en 1984, pour l'A.P. de Paris, la CGT avait recueilli 44,78 % des voix
- en 1985 pour l'ensemble des hospitaliers, la CGT avait recueilli 27,85 % des voix.

Si la date est maintenant officielle, la circulaire fixant le calendrier de la préparation à ces élections n'est pas encore parvenue, tout au moins, pas aux organisations de la C.G.T. Jamais depuis que ces élections aux Commissions Administratives Paritaires existent, une telle situation ne s'était produite.

Dévoiler la date de ces élections seulement trois mois avant, mais sans mettre les syndicats dans la capacité de connaître le calendrier préparatoire à ces élections, montre la volonté du gouvernement à tout faire, comme pour les élections prud'homales, pour créer les conditions d'un abstentionnisme maximum, tout en espérant tendre toutes sortes de chausse-trappes à l'encontre de la C.G.T.

Il est donc urgent et du plus grand intérêt pour tous, de préparer activement ces élections et de créer les conditions d'un vote massif pour les candidats C.G.T. qui dans la situation actuelle redouble d'importance, compte-tenu des attaques en règle que mène le gouvernement contre nos garanties statutaires en même temps que se développe le processus de privatisation des hôpitaux. Le principal danger de ce scrutin serait le désintérêt pour le vote.

Comme pour les prud'homales, la bataille sera menée sur deux fronts :

- dans les établissements organisés,
- en direction des établissements inorganisés.

La Fédération a appelé, lors du Comité National Fédéral de septembre 1987, tous ses syndicats à s'inscrire dans cette bataille dont le plan a été arrêté lors du C.N.F. et affiné à la Commission Exécutive de décembre.

Dans le cadre de la bataille d'idées, des modèles de tracts à adapter à chaque établissement parviendront rapidement ; d'autres seront près à l'emploi, notamment pour les établissements inorganisés.

En ce qui concerne le parrainage, la Fédération propose, avec l'aide des Unions Départementales, des Unions Locales, et des Unions Syndicales Départementales, d'établir et de mettre en oeuvre un plan de parrainage personnalisé à chaque département.

La liste exhaustive des établissements dont les syndicats ou U.S.D. nous auront fait parvenir leurs résultats en 1985 et qui sont appelés à voter le 22 mars, sera transmise rapidement aux U.D.

Un bulletin "spécial Propa" ainsi qu'un argumentaire sur l'organisation de la campagne, parviendront rapidement dans chaque U.L.



# SECTEUR Retraite

## RETRAITES - PRE-RETRAITES PREVOYANCE

Dans le N° double 17-18 (Septembre-Décembre), le Bulletin Confédéral,  
"COORDINATION RETRAITE" ,

- ★ Fait état des positions C.G.T. défendues en matière de retraite lors des Etats Généraux face aux recommandations du "Rapport des Sages",
- ★ Publie un dossier sur les pré-retraités et pré-retraites, avec notamment :
  - Décisions du Bureau Confédéral après la journée d'étude sur les pré-retraites,
  - Les nouvelles modalités" pour les conventions de FNE,
  - Réforme "partielle" du décret du 24/11/82 (pré-retraites),
  - Cumul FNE et garantie de ressources, et avantage vieillesse.
  - Nouvel arrêté Pré-retraite progressive.

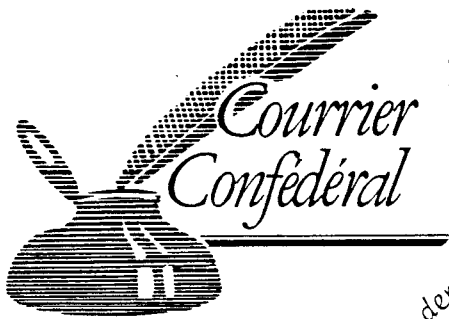
PRIX DE CE N° double N°17-18 : (45 F., frais d'envoi compris).

ABONNEMENT POUR 6 Numéros par an : 115 F. pour 1988.

Libeller le chèque à :

C.G.T.  
Secteur retraite  
263, rue de Paris

93516 MONTREUIL CEDEX



# SECTEUR LIBERTÉS

*Nous demandons au U.D.  
et aux U.L. de bien vouloir  
répondre d'urgence au présent  
questionnaire.*

\* QUESTIONNAIRE \*

(A renvoyer, avant le 15 JANVIER 1988, au secteur confédéral DROITS & LIBERTES).

1. ESTIMATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES N'AYANT PAS INSCRIT LEURS SALAIRES :

\_\_\_\_\_

Nombre de salariés concernés : \_\_\_\_\_

Noms des principales entreprises : \_\_\_\_\_

2. ESTIMATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS AYANT SAISI LE JUGE D'INSTANCE :

Pour obtenir leur inscription : \_\_\_\_\_

Nombre de requêtes rejetées : \_\_\_\_\_

3. ESTIMATION DU NOMBRE D'ERREURS DUES A L'INFORMATISATION : \_\_\_\_\_

Nature des erreurs (travailleurs inscrits dans une autre section, un autre collège ou bureaux de vote différents) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

4. ESTIMATION DU NOMBRE D'ELECTEURS AYANT RECU PLUSIEURS CARTES : \_\_\_\_\_

5. ESTIMATION DU NOMBRE D'ELECTEURS N'AYANT PAS RECU LEUR CARTE D'ELECTEUR ..... : \_\_\_\_\_

6. ESTIMATION DU NOMBRE D'ENTREPRISES OU, BIEN QU'INSCRITS, LES ELECTEURS SE SONT VUS ENTRAVES DANS LEUR DROIT DE VOTE ..... : \_\_\_\_\_

Sous quelle forme \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

AUTRES OBSERVATIONS : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## ANTOINETTE DANS LA BATAILLE POUR LE S.M.I.C. A 6 000 FRs.

Les perspectives gouvernementales et patronales sont claires :

- accentuer la dégradation de l'EMPLOI, du POUVOIR d'ACHAT, de la SECURITE SOCIALE, des LIBERTES,
- étendre la misère moderne.

Les FEMMES SALARIEES sont particulièrement visées.

Le droit au travail leur est contesté âprement et les gouvernants et patrons, "génies de la marche arrière" viennent de trouver un remède "Le STATUT de la MERE au FOYER" !

Elles rejettent massivement la déréglementation du travail de nuit. Qu'à cela ne tienne, ils tentent de vaincre leur résistance par un chantage honteux : "le travail de nuit ou la porte" est entrepris.

Les inégalités salariales : ils jouent les aveugles et, pourtant, elles existent bien.

Face à ces attaques les femmes luttent aux côtés de tous les travailleurs. "ANTOINETTE", Journal confédéral les informe, les organise, les appuie.

EN JANVIER, ANTOINETTE DONNE LE TOP DEPART POUR UN  
GRAND 8 MARS REVENDICATIF.

AXÉ SUR LE SMIC A 6 000 F, CE NUMERO QUI PORTERA SUR LA CREDIBILITE DE  
CETTE REVENDICATION, PRECEDERA L'ENCART "BESOINS / SALAIRES / LUTTES"  
QUI PARAITRA EN FEVRIER.

En JANVIER, des FEMMES qui travaillent, disent leur attachement à leur METIER.

UN PLAN DE TRAVAIL A DEMARRER SUR LES "chapeaux de roue" :

- PROGRAMMER LE CIBLAGE D'ENTREPRISES POUR REALISER L'ENQUETE,
- PASSER DES COMMANDES OFFENSIVES DES JANVIER,
- ABONNER LES SYNDICATS, les UNIONS LOCALES, les UNIONS DEPARTEMENTALES,

PARTOUT, UN ENGAGEMENT DE TOUS POUR VENDRE " A N T O I N E T T E "

DONNONS-NOUS LES MOYENS D'UNE LARGE MOBILISATION DES TRAVAILLEUSES AVEC LES TRAVAILLEURS.



# STAGE "SUP" PROPAGANDE du 28 FEVRIER 1988 au 12 MARS 1988

COURCELLE - Centre d'éducation ouvrière "Benoit FRACHON"

SONT CONCERNES : Les responsables propagande des Fédérations,  
Unions Départementales, Unions Locales et grandes  
entreprises. Les membres des collectifs propagande,  
ayant suivi au minimum, un stage de formation générale de niveau moyen.

## LES GRANDS THEMES DU STAGE :

- La bataille des idées ;
- Le réformisme ;
- La communication ;
- La bataille des idées à l'entreprise ;
- Les axes de propagande de la C.G.T. ;
- La parole ;
- L'interview ;
- L'écrit dans la propagande ;
- Les grands médias ;
- La lutte pour l'information ;
- L'image ;
- L'affiche et l'affichage ;
- L'audiovisuel ;
- La campagne de propagande.

**CONDITIONS MATERIELLES :**

Selon les conditions propres aux stages organisés par le C.C.E.O.  
Prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

**FICHE D'INSCRIPTION**

STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE NIVEAU SUPÉRIEUR

P R O P A G A N D E

COURCELLE - 28 FÉVRIER / 12 MARS 1988

LA FÉDÉRATION : \_\_\_\_\_

L' UNION DÉPARTEMENTALE : \_\_\_\_\_

PROPOSE LA CANDIDATURE DU (DE LA) CAMARADE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

AGE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

PROFESSION : \_\_\_\_\_ ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

RESPONSABILITÉS : \_\_\_\_\_

DATES ET NATURE DES STAGES SUIVIS PRÉCÉDEMMENT :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

## STAGE DE DROIT DU TRAVAIL SCEAUX-INSTITUT DU TRAVAIL

DU 7 AU 20 FEVRIER 1988

\*\*\*\*\*

A QUI S'ADRESSE CE STAGE :

En priorité aux nouveaux cadres prud'hommes (élus en 1982 ou en 1987) : Présidents de section et de bureau de jugement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Frais de déplacement (SNCF 2ème classe, moins réduction groupe), frais d'internat et frais pédagogiques pris en charge par PRUDIS. Maintien du salaire par l'employeur.

PROGRAMME :

Sources du droit du travail et conventions collectives  
Les contrats de travail  
Durée du travail et salaires  
Contrôle du pouvoir disciplinaire  
Droit syndical  
Licenciement  
Procédure prud'homale.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à PRUDIS - Camarade Marie JACEK - avant le 26 Décembre 1987)

(1) rayer la (ou les) mentions inutiles

La Région, l'U.D. (1) \_\_\_\_\_ propose la candidature de \_\_\_\_\_ (nom), prénom \_\_\_\_\_ age \_\_\_\_\_ sexe \_\_\_\_\_, adresse personnelle \_\_\_\_\_

Date de première élection comme conseiller \_\_\_\_\_ Conseil de \_\_\_\_\_

Responsabilité au sein du Conseil :

/Président du Conseil/ /Vice-Président du Conseil/ /Président de Section/

/Vice-Président de Section/ /Président de Bureau de Jugement/ (1)

Stage(s) de formation syndicale suivi(s) antérieurement :

/pas/ /base/ /moyen/ /supérieur/ (1)

Stage(s) PRUDIS antérieur(s) :

/préformation/ /base/ /autre/ (1)

OBSERVATIONS : \_\_\_\_\_

CACHET & SIGNATURE : \_\_\_\_\_



Emergences propose aux militants et cadres de la C.G.T. des actions de formation qui leur permettent de mieux assumer leurs tâches et responsabilités.

Pour celles et ceux qui souhaitent perfectionner leurs compétences en expression et communication, Emergences conseille de participer aux stages suivants. Consultez-nous pour l'organisation d'un cursus de formation adapté à vos attentes.

<p>du 11 au 15 janvier du 1 au 5 février du 14 au 18 mars du 18 au 22 avril</p>	<p><b>EXPRESSION - COMMUNICATION</b></p> <p>Ce stage permet aux participants de perfectionner leurs capacités en expression écrite et orale : prise de notes, résumé, note de synthèse, compte-rendu, rapport, maîtrise des techniques de l'oral, de l'exposé oral. Durée : 4 semaines Coût : 3 800 F/semaine</p>
<p>du 7 au 9 mars du 21 au 23 mars</p>	<p><b>LECTURE RAPIDE</b></p> <p>Ce stage permet aux participants d'accroître leur capacité de lecture en améliorant : compréhension, mémorisation, vitesse. Durée : 2 fois 3 jours Coût : 4 600 F</p>
<p>du 25 au 29 janvier</p>	<p><b>REALISER ET DIFFUSER UNE REVUE DE PRESSE</b></p> <p>Ce stage permet aux participants de mieux cerner les possibilités qu'offre la presse en tant que source d'information et de documentation : analyse des ressources disponibles, recherche, collecte, sélection et traitement des documents ; les différentes formes de revues de presse ; la diffusion : organisation et présentation. Durée : 1 semaine Coût : 3 800 F</p>
<p>du 7 au 11 mars</p>	<p><b>REDIGER UN COMMUNIQUE DE PRESSE</b></p> <p>Ce stage permet aux participants de maîtriser les règles qui favorisent la publication d'un communiqué de presse. Durée : 1 semaine Coût : 3 800 F</p>
<p>du 21 au 25 mars et du 18 au 22 avril</p>	<p><b>CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION</b></p> <p>Mettre en place une politique globale de communication, mettre en valeur l'organisation et ses activités, construire un message adapté à un public, choisir ses médias, nécessite des connaissances et méthodes. C'est l'objectif visé par ce stage. Durée : 2 semaines Coût : 8 800 F</p>

Des fiches détaillées pour chacune de ces actions sont à votre disposition. Pour vous les procurer ainsi que pour tout renseignement complémentaire concernant l'organisation et le financement des stages, prendre contact avec :

Danielle Conte, à Emergences - 17/19 Place de l'Argonne 75019 PARIS - tél. 42.02.14.14